



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/145/Add.2
20 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ PAR LA RÉOLUTION 864 (1993)
CONCERNANT LA SITUATION EN ANGOLA

Additif

Annexe

Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par
la résolution 864 (1993) concernant la situation
en Angola

Additif

Depuis la publication, le 15 décembre 1997, du rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola sur l'application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 1127 (1997) (S/1997/977), de son additif du 31 décembre 1997 (S/1997/977/Add.1), d'un nouveau rapport du 20 février 1998 (S/1998/145) et de son additif du 22 avril 1998 (S/1998/145/Add.1), deux États Membres avaient communiqué leurs réponses, qui ont été publiées dans les documents suivants du Comité :

Israël 12 mai 1998 S/AC.31/1998/24

Bahreïn 15 juin 1998 S/AC.31/1998/25

Au 17 juillet 1998, 53 États avaient fait parvenir leur réponse.
